

N° D'ORDRE : 2023-046-5

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 17**Pouvoirs : 12**Excusé : 00**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 28**Date de convocation : 29 mars 2023*SEANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. VINCENT Gilles, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ASNARD Marjorie - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoirs : Mme ESPOSITO Annie donne pouvoir à M. VINCENT Gilles, Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. MARIN Michel, M. CHAMBELLAND Michel donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian, Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique, M. QUENET Xavier donne pouvoir à M. BLANC Romain, M. FONTANA Alain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette, Mme ARGENTO Katia donne pouvoir à M. VINCENT Romain, Mme RASTOUIL Angélique donne pouvoir à Mme PICHARD Laure, Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme MATHIVET Séverine, M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à M. DEDONS Fabrice, M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan, Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre.

Excusé :Absent :Secrétaire de séance : M. CALMET Pierre (à l'unanimité).**14- VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2023****5. Autres associations**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la liste des subventions versées dans le cadre du vote du budget primitif de la Commune pour l'année 2023 établie comme suit :

Nom de l'association	Montant 2023
Œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers	1 700,00 €
AEMEF	200,00 €
Amicale des donneurs de sang	800,00 €
Amicale des nageurs de combat	300,00 €
Amis de la maquette mandréenne	1 000,00 €
AMMAC	300,00 €
Association des combattants et victimes de guerre	500,00 €
Comité des œuvres sociales	5 000,00 €
Association de Protection Environnement	100,00 €
Association sportive Louis Clément	600,00 €
ASSM Football vétérans	300,00 €
Association des bravadeurs	1 100,00 €
Association reboisement de la forêt	300,00 €
Association pointus et patrimoine	5 000,00 €
Atelier Provençal	700,00 €
Basket USSM Section	3 000,00 €
Boulomanes du Creux Saint-Georges	4 000,00 €
Centre Nautique de Saint-Mandrier	8 000,00 €

Centre de plongée de Saint-Mandrier	8 000,00 €
Délégation Départementale de l'éducation nationale	100,00 €
Ecole de danse presqu'une étoile	1 000,00 €
Ecole de danse	2 000,00 €
Fédération Cavalas	1 500,00 €
USSM Football	20 000,00 €
Foyer Socio-éducatif Collège Louis Clément	300,00 €
Gymnastique Volontaire	1 200,00 €
Judo Aikido Club	4 000,00 €
L'arche du Mont salva	1 900,00 €
La renarde mandréenne	300,00 €
La respelido	700,00 €
Les arts de la presqu'île	200,00 €
Association Les Lucioles	51 000,00 €
Médaillés militaires	200,00 €
Racines Mandréennes	800,00 €
Souvenirs Français	250,00 €
Société des Francs Joueurs	4 500,00 €
USSM Rugby	14 500,00 €
Les vieilles gloires de l'ovale mandréen	200,00 €
Association Vivons Ensemble	14 000,00 €
Total	210 450,00 €

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le détail des subventions versées dans le cadre du vote du budget primitif 2023 ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver le versement des subventions aux associations pour l'année 2023 tel qu'il a été énoncé ci-dessus.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 7 avril 2023, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT